



Séance du 23 mars 2017 à 19 heures

Commune de BELLEFONT – LA RAUZE – Salle des fêtes de Constans

Aujourd'hui, vingt-trois mars deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Bellefont – La Rauze – Salle des Fêtes de Constans

Etaients présents :

51 titulaires dont 13 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRELETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOUS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

26 titulaires - 12 suppléants

- TITULAIRES :

BELLEFONT – LA RAUZE	M. NOUAILLES Serge (procuration donnée à Mme Martine FOURNIER), M. ANNES Jean-Pierre (procuration donnée à M. Jean-Paul DUJOL),
CAHORS	M. DELPECH Bernard, Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. Serge MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à M. Bernard DELPECH), M. TESTA Francesco (procuration donnée à M. Alain SAN JUAN), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme Martine LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
CATUS	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. Claude TAILLARDAS),
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (procuration donnée à M. Daniel JARRY),
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à M. Guy PEYRUS), Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration donnée à Mme Roséline VALETTE),
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme Bénédicte LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
SAINT GERY – VERS	M. GILES Jérôme (procuration donnée à M. Olivier BORIES),
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,

- SUPPLEANTS :

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
NUZEJOLS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Communication de l'avancement du schéma de mutualisation des services

A été adopté à la majorité
1 abstention : Mme EYMES

04 AVR. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-31_23_03_2017-DE
Reçu le 28/03/2017

Délibération n° 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 23 mars 2017

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement institutionnel

Objet : Communication de l'avancement du schéma de mutualisation des services

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-4-1, L5211-4-2 et L5211-39-1 ;
- Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 15 septembre 2015 ayant approuvé la création de services communs entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors ;
- Vu la convention de création de services communs entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors conclue le 25 septembre 2015 entre eux ;
- Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 17 décembre 2015 ayant approuvé le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 17 décembre 2015 ayant approuvé les mises à disposition de services descendante et ascendante entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors ;
- Vu les conventions de mises à disposition des services descendante et ascendante, et leurs avenants ultérieurs, conclues le 11 janvier 2016 entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors ;

Mesdames, Messieurs,

L'article L5211-39-1 du CGCT susvisé prévoit :

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.»

Conformément à ces dispositions, par délibération n° 7 de son Conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, notre Communauté d'agglomération a approuvé son schéma de mutualisation des services, qui a été mis en œuvre par :

- la création de nouveaux services communs : services communaux transférés à la communauté puis remis à la disposition de la commune en dehors des compétences transférées entre elles (services supports),
- la conclusion de conventions de mises à disposition de services :
 - descendante : services communautaires mis à disposition de la commune dans le cadre des compétences transférées entre elles,
 - ascendante : services communaux mis à disposition de la communauté dans le cadre des compétences transférées entre elles, entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors.

Pour rappel, le tableau ci-annexé présente l'ensemble des directions et services mutualisés, sous différentes formes, entre notre groupement et sa commune-centre par application du schéma de mutualisation des services.

Il n'a toutefois pas été nécessaire d'attendre l'approbation de ce schéma pour que le Grand Cahors et la Ville de Cahors mutualisent leurs personnels puisque, depuis 2008, ils avaient déjà décidé de mettre en commun certains de leurs services ou directions :

- 2008 : voirie, sports, direction générale des services,
- 2013 : commande publique, conseils-emploi-compétences, informatique et systèmes d'information, projet digital.

Comme expliqué en 2015, la mutualisation de services entre communauté et commune(s) membres(s), encouragée par le législateur, présente plusieurs avantages :

- partager les expertises,
- gagner en souplesse d'organisation et en réactivité d'intervention,
- supprimer les doublons,
- réaliser des économies d'échelle,
- impacter favorablement la dotation globale de fonctionnement (améliorer le coefficient d'intégration fiscale).

Dans le respect de la loi, il convient aujourd'hui de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma de mutualisation constituant un document de planification. Pour ce faire, dans les conventions de mises à dispositions de services, a été prévue la création d'une commission de suivi ad hoc, chargée d'évaluer les mutualisations de services opérées entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors.

Lors de cette commission, réunie le 16 mars 2017 en première partie de la Commission des Finances du Grand Cahors, plusieurs éléments ont été présentés :

- D'un point de vue qualitatif, il apparaît que, combinée à la réorganisation intégrale des services communaux et communautaires engagée dès 2014, leur mutualisation a permis de :
 - structurer et professionnaliser les équipes voire, pour certaines, dépasser leur taille critique préexistante les empêchant auparavant de traiter certains dossiers ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- créer au bénéfice des deux collectivités des nouvelles directions apportant une plus-value à leur fonctionnement, en matières par exemples d'attractivité, de prospective ou de développement institutionnel ;
 - moderniser et rendre plus réactif le fonctionnement des services, par exemple en établissant des process communs (dématérialisation des échanges et nouveaux logiciels-métiers transverses).
- D'un point de vue quantitatif, au vu des effectifs globalement mutualisés entre la Communauté et la Ville, non seulement dans le cadre du schéma de mutualisation approuvé fin 2015, mais aussi de manière consolidée avec les autres mutualisations opérées antérieurement (cf. tableau ci-annexé), il ressort que l'ensemble des mutualisations, y compris les mises à dispositions individuelles d'agents, participe à la diminution des dépenses de personnel des deux collectivités (chapitre 012 de leurs dépenses de fonctionnement, étant entendu que chacune des collectivités paye sa part à hauteur des missions dont elle bénéficie. On constate en effet une tendance à la décroissance des masses salariales de l'ordre de -3,5% pour le grand Cahors entre 2014 et 2016 et de -4,5% pour la ville sur la même période, hors augmentations structurelles indépendantes des collectivités à l'instar du glissement – vieillesse – technicité (+2,5 à +3 % par an) :

- Grand Cahors :

	Compte administratif 2014	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016
Total 012 sur budget principal et annexes	11 010 636 €	11 330 966 €	12 988 395 €
Total 012 après derniers transferts de compétences et de personnels	10 412 177 €	10 324 437 €	11 168 822 €
Total des refacturations de mises à disposition de personnel	- 249 839 €	- 292 063 €	- 828 041 €
Estimation GVT et mesures nationales (2.5%/ an par rapport à 2014)		- 250 809 □	- 509 329 □
Estimation reste à charge masse salariale (base 2014)	10 162 338 €	9 781 564 €	9 831 452 €
Evolution nette par rapport à 2014		-1,3%	-3,3%

Ville de Cahors :

	Compte administratif 2014	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016
Total 012 sur budget principal	12 632 093 €	12 644 927 €	12 056 034 €
Total 012 après derniers transferts de compétences et de personnels	13 230 551 €	13 498 207 €	13 685 412 €
Total des refacturations de mises à disposition de personnel	-330 094 €	-473 661 €	-736 366 €
Estimation GVT et mesures nationales (2.5%/ an par rapport à 2014)		-325 613 □	- 649 288 □
Estimation reste à charge masse salariale (base 2014)	12 900 457 €	12 734 932 €	12 297 724 €
Evolution nette par rapport à 2014		-1,3%	-4.6%

AR PREFECTURE

046-200023737-20170323-31_23_03_2017-DE
Regu le 28/03/2017

Il est enfin précisé qu'en 2017, il est envisagé de poursuivre la mutualisation engagée via la mise à disposition ascendante du service magasin de la Ville de Cahors au profit du Grand Cahors.

A l'occasion du vote du budget de la Communauté d'agglomération, j'ai donc l'honneur :

- a- De communiquer au Conseil communautaire du Grand Cahors l'état d'avancement du schéma de mutualisation des services ;
- b- De proposer à notre assemblée d'autoriser son Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc WYSSOUZE-FAURE

Directions ou services mutualisés	Forme de mutualisation	AR PREFECTURE		Nbre d'agents mutualisés au 31/12/2016	Observations à la date de signature	Evolution
		046-200013737-20170323-314 agents mutualisés	046-200013737-20170323-314 agents mutualisés			
Développement	mise à disposition de services descendante (GC-> Ville)	avenant 1 du 01/02/2016	2	1	2 agents CAGC dont 1 poste d'assistante (non créé à ce jour)	1 poste à 0,5 ETP à pourvoir en 2017
Aménagement	mise à disposition de services descendante (GC-> Ville)	avenant 1 du 01/02/2016	6	6	6 agents CAGC	
Attractivité	mise à disposition de services descendante (GC-> Ville)	avenant 1 du 01/02/2016	1	1	1 agent CAGC mis à disposition au 01/06/2016	
Habitat et politique de la ville	mise à disposition de services descendante (GC-> Ville)	avenant 2 du 01/04/2016	6	5	6 agents CAGC mis à disposition dont 1 poste de sous-dir de la cohésion sociale et de la citoyenneté mutualisé : non pourvu à ce jour	1 poste à pourvoir en 2017
Culture	mise à disposition de services ascendante (Ville-> GC)	avenant 2 du 01/09/2016	33	30	33 agents Ville mis à disposition dont : 1 poste d'agent d'entretien, ouvreuse, habilleuse à pourvoir 1 poste de guide conférencier à pourvoir 1 poste de directeur/conservateur créé et mutualisé ; à pourvoir (3 agents en disponibilité remplacés par des contractuels)	3 postes à pourvoir en 2017 - 2018
	mise à disposition de services descendante (GC-> Ville)	avenant 3 du 01/09/2016	3	3	3 agents CAGC	
	TOTAUX EFFECTIFS MISES A DISPOSITION DE SERVICE SCHEMA DE MUTUALISATION		103	97		

soit au 31 Décembre 2016 un total de 146 agents concernés par les mutualisations ou mises à disposition dans le cadre du schéma de mutualisation, auxquels s'ajoutent les 72 agents mis à disposition avant le schéma soit plus globalement 218 agents.

Le Grand Cahors et la Ville comptant respectivement 330 et 349 agents permanents, les mutualisations dans le cadre du schéma représentent un pourcentage de 21,50 % de l'effectif global et plus généralement, toutes mutualisations confondues (avant et pendant le schéma) un pourcentage de 32,10 % de l'effectif global.

Mutualisations à venir dans le cadre du schéma de mutualisation des services				
Directions ou services mutualisés	Forme de mutualisation	Date de mutualisation	Nombre d'agents mutualisés	Observations
Service magasin	mise à disposition de services ascendante (Ville-> GC)	avenant 3 du 28/03/2017 Effet au 1er Mai 2017	6	6 agents Ville

Pour une prise en compte plus globale encore des mutualisations effectuées entre la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et sa Ville centre, il convient d'ajouter les nombreuses mises à disposition à titre individuel consenties en matière d'expertise, coordination, directions de services...

Au 31 Décembre 2016, ces mises à disposition individuelles du Grand Cahors vers la Ville représentent 2,54 ETP réparties sur 7 agents .
Celles de la Ville vers le Grand Cahors représentent 1,64 ETP réparties sur 6 agents.

D'autres mutualisations existent à destination de nos satellites, représentant à-encore des effectifs assez importants de nos collectivités, mais qui ne sont pas concernées par ce schéma de mutualisation.

Mutualisations opérées avant le schéma de mutualisation des services		Mutualisations opérées après le schéma de mutualisation des services	
Forme de mutualisation	Date de mutualisation	Nbre d'agents mutualisés à la signature	Nbre d'ETP mutualisés au 31/12/2016
048-200013737-2017032331_23_03_21 (Nbre d'ETP Recv le 30/03/2016)			
Mise en commun du service avec transfert de personnel	01/02/2009	12	12
Mise en commun du service avec transfert de personnel	01/02/2009	39	35,4

Directions ou services mutualisés	Date de mutualisation	Nbre d'agents mutualisés à la signature	Nbre d'ETP mutualisés au 31/12/2016	Détail effectifs à la signature de la convention	Modifications ultérieures
Voie	01/02/2009	12	12	3 agents (3 ETP) Ville / 8 agents (8 ETP) CCPC	
Sports	01/02/2009	39	35,4	16 agents (15,8 ETP) Ville / 23 agents (22,9 ETP) CCPC	Pas de prise en compte ouverture Divonéo

Directions ou services mutualisés	Date de mutualisation	Nbre d'agents mutualisés à la signature	Nbre d'ETP mutualisés au 31/12/2016	Observations à la date de signature	Evolution
Direction Générale des services	12/09/2008	3	3	3 agents (3 ETP) CCPC	Transformation en service commun
Direction Générale S. Techniques	01/01/2011	1	1	1 agent (1 ETP) CCPC	Transformation en service commun
Voie	01/01/2012	1	1	1 agent (1 ETP) Ville	
Direction Commande Publique	23/05/2012	1	1	1 agent (1 ETP) CAGC Facturation 50 % CAGC / 50 % Ville	
Direction Générale des services	01/09/2013	5	4	4 agents (4 ETP) CAGC	1 agent supp. refacturé 50 % Ville 50 % CAGC
Commande publique	01/09/2013	5	6	2 agents (2 ETP) CAGC et 3 agents (2 ETP) Ville	
Conseils-Emplois-Compétences	01/09/2013	4	4	2 agents (2 ETP) CAGC et 2 agents (2 ETP) Ville	Passage 50 % agent au 01/09/2016
Projet digital	01/09/2013	1	0,5	1 agent (1 ETP) Ville Facturation 50 % CAGC / 50 % Ville	
Informatique et Systèmes d'info	01/01/2014	7	6,8	2 agents (2 ETP) CAGC et 5 agents (4,8 ETP) Ville	
TOTAUX AVANT SCHEMA MUTUALISATION		74	70,7	représentant 72 agents au 31/12/2016	

Mutualisations opérées dans le cadre du schéma de mutualisation des services

Directions ou services mutualisés	Date de mutualisation	Nbre d'agents mutualisés à la signature	Nbre d'ETP mutualisés au 31/12/2016	Observations à la date de signature	Evolution
Services supports :					
Affaires générales (secrétariat général et affaires juridiques)	01/10/2015	8	8,75	6 agents (6 ETP) Ville + 2 (1,75 ETP) agents GC	1 agent supp. refacturé 50 % Ville 50 % CAGC
Courrier	01/10/2015	2	2	2 agents (2 ETP) Ville	1 agent supp. 100 % CAGC
Archives	01/10/2015	2	2	2 agents (2 ETP) Ville	1 agent supp. 100 % CAGC courant 2017
Communication	01/10/2015	11	10,05	6 agents (6 ETP) Ville + 5 agents (4,05 ETP) GC	
Ressources humaines	01/10/2015	9	8,6	4 agents (3,8 ETP) Ville + 5 agents (4,8 ETP) GC	1 agent supp. refacturé 50 % Ville 50 % CAGC
Finances	01/10/2015	14	13,8	7 agents (6,8 ETP) Ville + 7 agents (7 ETP) GC	
TOTAUX SERVICES COMMUNS SCHEMA MUTUALISATION		46	44,2	représentant 49 agents au 31/12/2016	

Dans le cadre des mises à disposition de services, les agents étant mis à disposition partiellement en fonction des missions effectuées, les données en équivalent temps n'ont pas lieu d'être.

Directions ou services mutualisés	Date de mutualisation	Nbre d'agents mutualisés à la signature	Nbre d'ETP mutualisés au 31/12/2016	Observations à la date de signature	Evolution
Accueil	avenant 1 du 01/02/2016	3	2	3 agents CAGC	0,5 ETP à ajouter courant 2017
	avenant 1 du 01/02/2016	9	10	9 agents Ville	
Pôle technique :					
Bâtiments	convention du 01/01/2016	6	6	6 agents CAGC	
	convention du 01/01/2016	23	23	23 agents Ville	
Voie et espaces publics	convention du 01/01/2016	1	1	1 agent CAGC	
	convention du 01/01/2016	1	1	1 agent Ville	
Grands projets	convention du 01/01/2016	1	1	1 agent CAGC	
	convention du 01/01/2016	2	2	2 agents Ville	
Parc automobile	convention du 01/01/2016	3	3	3 agents CAGC	
	convention du 01/01/2016	3	2	3 agents Ville	1 poste à pourvoir en 2017 suite départ retraite
Autres directions et services :					